Nécrologe

Mort à Riom le 2 février 1692.

M. M. 610, p. 73 verso, N. 736 =

Simon Du Pin, de Limoges, fut vêtu le 1 dimanche d'octobre 1672,
fils de feu Simon du Pin, élu et de dame Catherine Langource, âgé de 20 ans,
Il a fait ses humanités et sa philosophie ; mais un peu légèrement
Il n'est pas tonsuré
Doit payer ses habits et 200 ## de pension.

Charles Dupio

Prêtre de l'Oratoire

Entré :

Né à Pignans (Var) , le 1659

Mort à Cuers (Var) , le 13 Mars 1730

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Voir : Adry : II . 141

Nouvelles Ecclésiastiques

Le Père Charles Dupio

Adry = Biblioth. des écrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25.682) t. II p. 141 verso =

Le P. Charles Dupio fut exilé à Entrevaux en mars 1725 et transféré à N.D. de Grâces en juin 1726. Prévôt de la collégiale de Cuers au diocèse de Toulon, mort le 13 mars 1730 âgé de 71 ans.

Il était natif de Pignans au diocèse de Fréjus. Sorti fort jeune de l'Oratoire, il fut attiré en 1688 par la réputation de l'évêque de Vaison et de ses missionnaires.

Une méprise le fit arrêter dans l'affaire des Filles de l'enfance et il demeura 20 mois dans un cachot du château de Valence, sous M. de Chalucet. Il fut 15 ans professeur de théologie à Toulon. M. de Fréjus, Fleuri, voulut le revendiquer ; mais M. de Chalucet se l'attacha par la prévôté de Cuers. Il appela en 1717. M. de Montauban, successeur de M. de Chalucet, le fit exiler en 1725 à Entrevaux, diocèse de Glandèves. En 1726 on obtint qu'il serait transféré chez les Pères de l'Oratoire de N.D. de Grâces en Provence. Il y passa le reste de sa vie dans la pénitence, l'étude et la prière. Il mourut dans un voyage que le cardinal Fleury lui permit de faire à Cuers et à Pignans.

Il fut inhumé par son chapitre et laissa tout son patrimoine qui était considérable, à un établissement où les pauvres prêtres qui étaient hors d'état de servir, devaient trouver leur subsistance et leur repos.

(Extrait des Appelants célèbres.)

Le P. Labelle = Nécrologe des appelans. 1755. p. 456 =

Monsieur Dupio, prévôt de l'église collégiale de Cuers dans le diocèse de Toulon en Provence, était natif de Pignans, diocèse de Fréjus. Sorti fort jeune de l'Oratoire, il fut attiré en 1688 par la réputation de M. Genet, célèbre évêque de Vaison et par celle des Missionnaires que ce prélat employait avec un grand succès à l'instruction des Huguenots. A peine arrivé à la petite ville de Tullette en Dauphiné où M. de Vaison était à la tête de la Mission, il fut mis en prison avec le P. Dumas, Doctrinaire. L'oeuvre des Filles de l'Enfance venait d'être détruite par la cabale et les intrigues des Jésuites, qui poursuivaient à toute outrance ceux qu'ils croyaient y avoir eu part, entr' autres ce P. Dumas et M. le Prieur de Toureil. Au lieu de celui-ci, on prit M. Dupio qui n'était nullement mêlé dans cette affaire et on le mena au château de Valence, où il demeura 20 mois dans un cachot obscur et humide, sans autres livres que son bréviaire et un psautier, sans pouvoir ni se confesser, ni même entendre la Messe. En 1690, on lui rendit la liberté, sans lui dire son crime et il n'apprit que longtemps après par quelle méprise il avait été arrêté.

Dans la suite il fut employé par M. de Chalucet, évêque de Toulon à régir son séminaire et y professa la théologie pendant plus de 15 ans. M. de Fleury, évêque de Fréjus, depuis mort cardinal et ministre, ayant eu occasion de connaître M. Dupio, voulut revendiquer un si excellent diocésain ; car alors il faisait cas du vrai mérite et n'avait point encore intérêt de le persécuter, pour s'en servir, comme il l'a fait, à l'élévation passagère du rang le plus éminent. Mais les bontés et la confiance dont l'honorait M. de Toulon ne lui permirent pas d'accepter les offres obligeantes de M. de Fréjus ; et le premier, pour s'attacher davantage un si digne sujet, le fit prévôt ou doyen du chapitre de la ville de Cuers.

Aussi instruit qu'il l'était de la doctrine de l'Eglise, il ne put se dispenser en 1717 de déclarer par un acte authentique ses sentiments sur la Bulle Unigenitus, avec plusieurs curés, chanoines et prêtres du diocèse de Toulon. Malheureusement, ce n'était plus M. de Chalucet, mais M. de Montauban, qui en était évêque. Ce Prélat, servilement dévoué aux Jésuites,